



LAGRANGE
vacances

REGLEMENT INTERIEUR – RESIDENCE LAGRANGE
(rappel des règles de courtoisie à respecter)

Chers vacanciers,

C'est avec plaisir que nous vous accueillons au sein de votre résidence LAGRANGE.

Afin de permettre à tous de passer un séjour agréable au sein de la résidence, nous vous rappelons quelques « règles de vie » de notre règlement intérieur et vous demandons de bien vouloir les respecter dans l'intérêt de tous.

Pour rappel, quelques principes de courtoisie à respecter impérativement :

- *Ne pas faire de bruit, notamment dans les parties communes, après 22 heures*
- *Déposer les ordures ménagères dans les containers prévus à cet effet et en aucun cas dans les coursives ou couloirs.*
- *Respecter les biens mis à votre disposition que ce soit dans votre appartement ou dans les parties communes.*
- *Adopter un comportement courtois et correct vis-à-vis des autres résidents et ne rien faire qui puisse choquer ou nuire à la tranquillité des occupants.*
- *Respecter les règles d'utilisation des équipements collectifs et vous conformer aux horaires en vigueur.*
- *Respecter les consignes de sécurité et ne rien faire qui puisse mettre en péril la sécurité de l'immeuble et de ses occupants.*

Le non-respect de ces règles entraînera :

- **L'encaissement automatique de votre caution** et si elle s'avérait insuffisante, la facturation intégrale des frais.
- **l'appel aux forces de police ou de gendarmerie** en cas de non-respect des règles de vie au sein de la copropriété, voire **le dépôt de plainte** en cas de dégradation portant atteinte à la sécurité des personnes et des biens.

Persuadés de votre compréhension, nous vous souhaitons un très agréable séjour au sein de votre résidence LAGRANGE.

La Direction ,